Affiché le

ID: 034-213402613-20211019-532021-DE

No

53.2021

## République Française Département de l'Hérault

## Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

0

Date de la convocation : 14/10/2021

Membres en exercice : 11

Présents : 9 Absents : 1

Représentés : Pour : 10

Contre : Abstention :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 octobre 2021

Séance du 19 octobre 2021

L'An Deux Mille Vingt Un le Dix Neuf Octobre à 18 heures le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

<u>Présents</u> : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B,

VEDEL P, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVREUX M

Absent excusé : MINAZZO D procuration à MORESMAU JP

<u>Absent :</u> NICAISE V

Objet: Modification des tarifs des droits de terrasses pour l'année 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs des droits de terrasses pour l'année 2021. En effet, cette année fut chamboulée par la crise sanitaire et les mesures prises par le gouvernement ont obligé les restaurateurs à ne pas utiliser leur terrasse pendant 4 mois et demi.

La consommation sur place était alors interdite, mais la restauration à emporter a pu être maintenu. Cela a permis aux commerçants de garder une activité professionnelle.

En contrepartie, ce nouveau mode de consommation a engendré un accroissement problématique en matière de gestion des déchets, notamment des déchets non triés dans les poubelles publiques.

M. le Maire propose donc une exonération partielle du tarif des droits de terrasses pour l'année 2021. Cette exonération est calculée en fonction des périodes d'utilisation de l'espace public mais aussi en prenant compte des dépenses liées à la gestion des déchets.

Une opération d'équipement de mobilier de voirie, type poubelles de tri, sera lancée afin de proposer aux visiteurs une meilleure gestion du tri des déchets. M. le Maire souhaite donc associer les restaurateurs à cette problématique et propose donc à travers cette exonération une véritable implication dans la gestion du tri des déchets.

En tenant compte de tous ces éléments, les tarifs proposés pour l'année 2021 sont les suivants:

	Tarifs votés le 16/12/2020	Tarifs exonérés
Droit forfaitaire annuel de la terrasse taverne Escuelle Grand Chemin du Val de Gellone 46m²	115 € /m²	88,50 € / m <sup>2</sup>
Droits forfaitaire annuel terrasses place Liberté $35\text{m}^2 \times 3$ établissements	185 € / m²	150,50 € / m <sup>2</sup>

Envoyé en préfecture le 20/10/2021

Reçu en préfecture le 20/10/2021

ID: 034-213402613-20211019-532021-DE





## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide d'appliquer l'exonération des droits de terrasses pour l'année 2021 telle que mentionnée ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire, SIEGEL R.

MORESMAU JF	Ρ,	BRUNEL	. MINAZZO D.	HOMBERT B.
THEULE JC.		GIL	HET B.	VEDEL P.
NICAISE V.	KRO	GSDAHL A.	STEHLE C.	QUEVREUX M.